

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 13 juillet 2016, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la conseillère Leigh MacLeod est absente.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

184.07.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

- | | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | | | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village |
| 2 | | | Adoption de l'ordre de jour |
| 3 | | | ADMINISTRATION |
| 3 | 1 | 1 | Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 2 | 1 | Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 | 2 | État des activités financières au 30 juin 2016 |
| 3 | 3 | | Correspondance |
| 3 | 4 | 1 | Dossier des ressources humaines |
| 3 | 5 | 1 | Renouvellement assurances 2016-2017 |
| 3 | 5 | 2 | Appui COOP Santé |
| 3 | 6 | 1 | Adoption règlement 543-2016 – Réhabilitation du 27, rue Bellevue |
| 4 | | | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 4 | 1 | 1 | Rapport mensuel du Directeur |
| 4 | 1 | 2 | Rapport d'activité de la SQ |
| 4 | 2 | 1 | Embauche - pompier |
| 4 | 2 | 2 | Démissions - pompiers |
| 5 | | | TRAVAUX PUBLICS |
| 5 | 1 | | Rapport mensuel du Directeur |
| 5 | 3 | 1 | 35, Campbell |
| 6 | | | URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE |
| 6 | 1 | | Rapport mensuel du Directeur de l'urbanisme |
| 6 | 1 | 2 | Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme |
| 6 | 3 | 1 | Dérogation mineure - 88, Loup-Garou |
| 6 | 3 | 2 | Dérogation mineure – 1732, chemin du Village |
| 6 | 3 | 3 | Demande d'appui - Abrinord |
| 6 | 3 | 4 | Dossier : 4685-40-0473 |

Municipalité de Morin-Heights

7		LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1 Rapport du directeur du réseau plein air
7	2	1 Embauche pour le corridor aérobique
7	3	1 Journées de la culture
7	3	2 Félicitations – comité organisateur de la Fête du Canada
7	3	3 Projet piste d'entraînement de ski de fond à Morin-Heights
7	3	4 Fermeture de rue - Jour du souvenir
7	4	Réglementation
8		Affaires nouvelles
9		Période de questions
10		Levée de l'assemblée

185.07.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016.

186.07.16 BORDEREAU DE DÉPENSES du 1er au 30 juin 2016

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire qui a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Comptes à payer	345 762,97 \$
Comptes payés d'avance	228 596,06 \$
Total des achats fournisseurs	<u>574 359,03 \$</u>
Paiements directs bancaires	9 734,48 \$
Sous total - Achats et paiements directs	<u>584 093,51 \$</u>
Salaires nets	107 968,73 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (juin 2016)	<u>692 062,24 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

187.07.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 JUIN 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 juin 2016.

Municipalité de Morin-Heights

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juin 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

L. Danylo : demande de signalisation
RIDR : procès-verbal de la séance du 16 mars 2016
RIDR : procès-verbal de la séance du 19 avril 2016
MAMOT : encadrement de chiens dangereux
Parc du corridor aérobique : communiqué de presse
Campuces : vidéo promotion
Statistiques de bibliothèques
Ville de Saint-Sauveur : Règlement relatif au contrôle des animaux
M. Cormier : demande de contribution financière
Réseau Biblio des Laurentides : rapport annuel 2015-2016
Centraide Laurentides : demande de soutien
CNESST : travaux de creusement
CUPW : avenir du service postal public
MAMOT : plan d'intervention
Sondage : rue du Sommet
Shakespeare in the Park : Pièce de théâtre
Tricentris Express : édition juin 2016
Min. des transports : travaux – Route 329
MAMOT : programme de remboursement volontaire
Député Lauzon : aide financière
Recensement : remerciements
Y. St-Denis : confirmation - programme d'aide
Avis – Consommation au Domaine Balmoral
Dossier de presse : Parc du corridor aérobique
J. Demers – NORAG patinoires extérieures
Appel d'offres - chargeur
Chason International Inc.- propriété
VPT – liste 2016
Y. St-Denis : projet de loi – système d'autorisation

188.07.16 DOSSIER RESSOURCES HUMAINES

Le Directeur fait part au Conseil que le dossier de révision quinquennale de l'équité salariale fait l'objet de l'affichage légal depuis le 23 juin 2016 et que les gestionnaires ont été informé de la mise à jour de la Politique relative à la rémunération des cadres et des professionnels non syndiqués;

Considérant les commentaires reçus de certains employés suite à l'adoption de la politique;

Considérant que le comité des ressources humaines a étudié ces demandes et fait ses recommandations au Conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil fait sienne la recommandation d'ajuster la rémunération de la chef de division inspection et permis à l'échelon 5, (90%) de la classe 1 applicable à la date de sa nomination.

Que ce Conseil informe l'ensemble des employés que le dossier de rémunération est considéré comme clos.

Municipalité de Morin-Heights

189.07.16 RENOUELEMENT – ASSURANCES 2016-2017

Considérant que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant l'offre de renouvellement et le rapport comparatif déposés par le Directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil renouvelle le portefeuille d'assurances municipales au montant de 73 584 \$, taxes incluses, selon la proposition déposée par la MMQ.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le paiement en conséquence.

190.07.16 APPUI COOP SANTÉ

Considérant que la Coopérative de Solidarité Santé Globale Saint-Adolphe d'Howard a présenté une demande d'appui financier à la MRC des Pays d'en Haut dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT),

Considérant que la COOP Santé est un service essentiel dans la région;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appui la démarche de financement la Coopérative de Solidarité Santé Globale Saint-Adolphe d'Howard auprès de la de la MRC des Pays-d'en-Haut.

191.07.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 543-2016 RÉHABILITATION – 27, RUE BELLEVUE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 543-2016 soit adopté comme suit:

RÈGLEMENT 543-2016 RÉHABILITATION DU 27, RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE la municipalité a compétence en matière de loisirs, activités communautaires et parc, en vertu des dispositions du chapitre II de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est portée acquéreur de l'immeuble situé au 27, rue Bellevue, pour en faire un centre communautaire;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session du 8 juin 2016 par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais;

Municipalité de Morin-Heights

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIV, à savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement de l'immeuble situé au 27, rue Bellevue ce qui représente une dépense en immobilisations d'un montant de 1 600 000 \$ détaillé à l'estimé préliminaire à l'annexe A, préparé par Antoine Boissonneault, Directeur d'atelier de la firme TLA Architectes.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 1 600 000 \$ pour une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général –
Secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

192.07.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juin 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

193.07.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de juin 2016.

194.07.16 EMBAUCHE POMPIER GABRIEL TARTE

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 26 pompiers et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de monsieur Gabriel Tarte à titre de pompier afin de compléter les équipes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Gabriel Tarte à titre de pompier aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que cette personne soit soumise à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

195.07.16 DÉMISSION SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS Mesdames Vicky Deslauriers - Françoise Lecavalier

Considérant que mesdames Vicky Deslauriers et Françoise Lecavalier ont présenté leur démission du service de sécurité incendie;

Considérant que depuis son embauche en 1998, madame Deslauriers a agi à titre de pompière et de premier répondant mais demeurera par contre à titre de premier répondant;

Considérant que depuis son embauche en 2011, madame Lecavalier a agi à titre de premier répondant;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil prend acte de la décision de mesdames Deslauriers et Lecavalier de quitter le service de sécurité incendie et les remercie pour les services rendus à la communauté.

Municipalité de Morin-Heights

196.07.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de juin, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

197.07.16 35, CAMPBELL

Considérant que le propriétaire du 35, rue Campbell désire modifier son entrée charretière;

Considérant que pour ce faire, il doit éliminer une roche à la bordure du terrain;

Considérant que la conduite d'aqueduc de ciment amiante est située à proximité de ladite roche mettant à risque la distribution d'eau dans le secteur en cas de bris;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement proposé par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le propriétaire à faire les travaux qui lui permettent de modifier son entrée charretière.

Que le conseil informe le propriétaire que sa nouvelle entrée doit être construite selon les règles applicables.

Que le Conseil avise le propriétaire que si ces travaux ont pour conséquence de fragiliser ou briser la conduite d'eau potable, il devra assumer tous les coûts encourus pour la réparation ainsi que les frais inhérents.

Que les travaux devront être faits du lundi au mercredi, après entente avec l'administration, afin d'assurer l'intervention rapide du service des travaux publics en cas d'urgence.

198.07.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de juin 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

199.07.16 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 26 juin 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2016 et prend note des recommandations qu'il contient.

Municipalité de Morin-Heights

200.07.16 DÉROGATION MINEURE – 88, LOUP-GAROU

Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19H55.

Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;

Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 juin 2016 à intervenir dans ce dossier;

Le président répond aux questions et complète les informations. Puis la résolution est présentée pour adoption comme suit :

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul exigée de 15 mètres depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieure à 30% afin de construire un agrandissement à la résidence existante a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et ne recommande pas au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Considérant que le Conseil est d'avis que la dérogation, à l'effet de réduire la marge de recul exigée depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieure à 30% de 15 mètres à 0,47 mètre, le tout tel qu'indiqué au plan projet de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, minute 8720 n'est pas mineure

Considérant les nouvelles informations apportées par le représentant du propriétaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil reporte sa décision à une prochaine séance.

201.07.16 DÉROGATION MINEURE – 1732, VILLAGE

Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20H05.

Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;

Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 juin 2016 à intervenir dans ce dossier;

Le président répond aux questions et complète les informations. Puis la résolution est présentée pour adoption comme suit :

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un cours d'eau et la réduction de la profondeur de la bande riveraine afin de construire un nouvel agrandissement a été déposée et présentée;

Municipalité de Morin-Heights

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, à l'effet de réduire la marge de recul d'un cours d'eau, de 20 mètres à 12,10 mètres et de réduire la profondeur de la bande de protection riveraine de 15 mètres à 12,10 mètres, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minute 6741.

202.07.16 APPUI - ABRINORD

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'appui pour la réalisation d'un plan d'action de cours d'eau pour la rivière à Simon de l'organisation Abrinord;

Considérant que la municipalité est partenaire d'Abrinord depuis plusieurs années ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil appui la démarche de financement de l'organisation Abrinord dans le cadre d'une demande au Fonds de développement du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut datée du 15 juin 2016.

203.07.16 DOSSIER : 4685-40-0473

Considérant que l'installation sanitaire de l'immeuble situé au 799, rue Millard requiert une attention immédiate;

Considérant que le propriétaire ne donne pas suite aux avis émis par le Service de l'urbanisme et de l'environnement et qu'en conséquence, le dossier sera porté à l'attention de la Cour;

Considérant que la municipalité peut en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'administration à inclure au constat d'infraction, une demande à la Cour à l'effet que la Municipalité puisse prendre les mesures nécessaires pour éliminer le rejet d'eaux sanitaires usées qui se déverse dans l'environnement en provenance de l'élément épurateur de la propriété.

Municipalité de Morin-Heights

204.07.16 RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air pour le mois de juin et la liste des dépenses autorisées de ces services durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

205.07.16 EMBAUCHE POUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE

Considérant l'ouverture du corridor aérobie aux cyclistes et randonneurs durant la saison estivale;

Considérant que la municipalité désire offrir le service du 21 mai au 10 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Sylvain Rioux au salaire horaire de 16 \$ ainsi que madame Cloee Germain au salaire horaire de 11,75 \$ selon l'horaire spécifié le rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air daté du 4 juillet 2016.

206.07.16 JOURNÉES DE LA CULTURE

Considérant que la Municipalité tiendra des activités le 1er octobre prochain dans le cadre des Journées de la culture;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la fermeture le 1er octobre de la rue Baker de 11h à 15h30 et des deux stationnements de la bibliothèque toute la journée.

Que ce conseil approuve les activités de la journée de la culture qui auront lieu à la bibliothèque.

- Exposition photos de l'Association historique de Morin-Heights
- Vernissage / Happening d'Arts Morin-Heights
- Dévoilement des 20 trésors culturels de Morin-Heights
- Lancement du livre «Stories of the fall»
- Festival de musique d'ici
- Présentation de la pièce «Tell Me Another Story, Sing Me A Song»
- Activités libres Piano installé en face de la bibliothèque
- Visionnement de courts métrages produits par l'Office National du Film

207.07.16 FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU CANADA

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite et remercie les bénévoles pour avoir leur persévérance dans la préparation et la tenue de la Fête du Canada 2016, sous une température désastreuse vers le début de la soirée.

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil remercie les organisatrices de la Fête, madame Catherine Maillé, Directrice du service et madame Karyne Bergeron, adjointe administrative au service des loisirs et que mention soit faite du travail des Directeurs de services, Charles Bernard, Alain Bérubé et leurs équipes.

208.07.16 PROJET PISTE D'ENTRAÎNEMENT DE SKI DE FOND À MORIN-HEIGHTS

Considérant que le Club Fondeurs-Laurentides s'est vu s'octroyer la somme de 19 711 \$ par la MRC des Pays-d'en-Haut pour la réalisation du projet ;

Considérant que le projet s'inscrit dans la volonté de l'administration de consolider la pratique du ski de fond à Morin-Heights;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil appuie le Club Fondeurs-Laurentides dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste d'entraînement sur son territoire

209.07.16 FERMETURE DE RUE – JOUR DU SOUVENIR

Considérant le Conseil a reçu une demande de la Légion Royale Canadienne pour la fermeture du chemin du Village durant le défilé qui aura lieu, samedi, le 5 novembre 2016 entre 10h45 et 11h45;

Considérant que la Légion Royale Canadienne a la responsabilité de demander l'autorisation du Ministère des transports ainsi que l'assistance de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appui la Légion Royale Canadienne dans ses démarches pour la tenue de cette Commémoration annuelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

210.07.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 21h06.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Vingt-trois personnes ont assisté à l'assemblée.